



REPUBLIQUE FRANCAISE



SAINT PYTHON LE : 10 AVRIL 2024

DEPARTEMENT DU NORD



**ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI**



CANTON DE CAUDRY



COMMUNE DE

59730 SAINT PYTHON



Tél : 03.27.37.35.48

Fax : 03.27.74.22.09

NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2024

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal www.saint-python.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 9 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il a été bâti sur les bases des arbitrages de la commission des finances et établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses,
- Pratiquer une fiscalité raisonnée (les taux n'ont pas augmenté depuis 2015 malgré la concrétisation de beaucoup de projets d'investissement. Cependant, afin de maintenir une capacité d'investissement suffisante, les élus ont décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière bâtie de 3 points et le taux de la taxe d'habitation (logements vacants et résidences secondaires) de 1.43 points pour l'exercice 2024),
- Poursuivre les projets engagés.

Le budget général de la commune est composé du budget principal et d'un budget annexe (lotissement rue Victor Hugo). La nomenclature comptable utilisée est la M57.

Résultat de l'exercice 2023 – Compte Administratif

Dépenses de fonctionnement : 752 500.35 €	Recettes de fonctionnement : 884 090.84 €
Excédent de fonctionnement : 131 590.49 €	
Produit antérieur : 363 781.05 €	Excédent de clôture : 495 371.54 €

Dépenses d'investissement : 1 706 272.34 €	Recettes d'investissement : 1 317 576.54 €
Déficit d'investissement : 388 695.80 €	
Excédent antérieur : 465 683.95 €	Excédent de clôture : 76 988.15 €

L'état des restes à réaliser de 2023 en 2024 s'élève à 205 315.00 € en dépenses et 50 570.00 € en recettes, soit un solde négatif de 154 745.00 €.

Le besoin de financement en investissement est de 77 756.85 €

L'excédent de fonctionnement cumulé à reporter au budget principal 24 s'élève donc à 417 614.69 €.

Les dépenses de fonctionnement sont moins élevées qu'en 2022 à hauteur de 16 438.60 € malgré les augmentations diverses et variées dues à l'inflation. Les efforts déployés en matière d'économies ont payé.

Recettes de fonctionnement 2023

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 5.23 % par rapport à 2022. Cette progression est surtout due aux dotations qui ont augmenté de 28 % et aux recettes fiscales qui ont augmenté de 2.5 %. En revanche, les produits issus des activités de la commune ont diminué de 38 %. Les recettes sont globalement supérieures de 24 % à la moyenne départementale (839 €/hab contre 760 €/hab).

Dépenses de fonctionnement 2023

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 4.34 % malgré une inflation de 4.9 % sur l'année. L'augmentation des charges de personnel (+3.36%) est ainsi largement compensée par la diminution des charges générales (-16 %). Les dépenses sont tout de même supérieures de 12 % à la moyenne départementale (698 €/hab contre 624 €/hab).

Dette

L'annuité de la dette augmente de façon conséquente (106 000 € contre 89 000 € en 2022), en raison d'un nouvel emprunt de 350 000 € en 2022. Elle consomme 76 % de la capacité d'autofinancement brute contre 50 % pour la moyenne des communes de la strate démographique. La capacité d'autofinancement brute a doublé en 2023 par rapport à 2022 (136 000 €) mais ne retrouve pas le niveau de la période précédente (182 000 € entre 2019 et 2021). Le taux d'épargne brute sur l'exercice n'est que de 16 % alors que le taux pivot se situe à 22 %.

Conclusion

Nous avons renoué en 2023 avec un niveau de capacité d'autofinancement brute plus conforme à la situation de 2022, et cela grâce à une maîtrise globale des charges de fonctionnement. Cependant le poids de la dette pèse sur les marges de manœuvre pour générer de l'autofinancement net. Deux

emprunts arriveront à échéance en 2026 et 2027. Par conséquent, des perspectives commenceront à poindre à l'horizon 2028.

2. Budget primitif principal

2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 297 682.69 €.

RECETTES

Le produit des services est prévu à hauteur de 18 870.00 €. Ce produit est constitué principalement de la redevance périscolaire pour 10 500.00 € (restaurant scolaire, garderie), du séjour neige pour 3 500.00 € et du transfert de charges à la Communauté de Communes (charges de personnel lors de l'organisation des CLSH) pour 2 000.00 €.

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de 248 678.00 € (en baisse de 7 % par rapport à 2023). Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement qui s'établit à 85 884.00 € au lieu de 87 677.00 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 0.91 %.
- La dotation de solidarité rurale qui s'établit à 57 470.00 € au lieu de 54 231.00 € en 2023.
- La dotation nationale de péréquation qui s'établit à 25 572.00 € au lieu de 25 173.00 € en 2023.

Le montant des dotations de l'Etat a augmenté de 2 845.00 € par rapport à 2023 soit 1.67 % contre 0.05 % en 2022.

- Des compensations au titre des exonérations de taxe foncière pour 35 175.00 € (34 058.00 € en 2023).
- La participation de l'Etat de 3 € par repas dans le cadre du dispositif « cantine à 1 € » pour un montant estimé à 40 000.00 €.

Les revenus des immeubles (location des salles communales et loyers) sont prévus à hauteur de 5 000.00 €. Cette somme de 5 000.00 € intègre également le produit des fermages.

Il est à noter que la salle des fêtes ne sera pas louée jusque fin septembre en raison des travaux de rénovation en cours actuellement.

Les impôts et taxes s'élèvent à 605 520.00 €. Il est rappelé que suite à la disparition de la taxe d'habitation, l'Etat compense cette perte de ressources fiscales par le produit de la taxe foncière pour le bâti perçu les années précédentes par le Département. Cependant, si le produit de cette taxe est supérieur au produit de la taxe d'habitation perçu auparavant (basé sur celui de 2017), un coefficient correcteur est appliqué. C'est le cas pour notre commune qui est sur-compensée. L'effet du coefficient correcteur fait ressortir une contribution de 55 694.00 €.

Ce poste est composé :

- Du produit des taxes foncières prévu pour 409 107.00 € dont 4 566.00 € (TH logements vacants et résidences secondaires) - coefficient correcteur de 55 394.00 € soit 353 413.00 €.

- Taux de la taxe foncière bâtie (TFB) : 40.22 % (+ 3 points en 2024) – Taux moyen au niveau national en 2023 : 39.42 % - Taux moyen au niveau départemental en 2023 : 46.80 %)
- Taux de la taxe foncière non bâtie (TFNB) : 70.05 % (inchangé depuis 2015) – Taux moyen au niveau national en 2023 : 50.82 % - Taux moyen au niveau départemental en 2023 : 57.81 %)

- Taux de la taxe d’habitation (TH) (résidences secondaires et logements vacants) : 14.27 % (+ 1.43 points en 2024) - Taux moyen au niveau national en 2023 : 24.45 % - Taux moyen au niveau départemental en 2023 : 40.72 %).

Les taux communaux n’ont pas augmenté depuis 2015 malgré une activité intense, pour une petite commune comme la nôtre, en matière d’investissement : Réhabilitation de la friche SASA, restauration du clos couvert de l’église, construction de vestiaires au terrain de football, effacement des réseaux de la rue du Petit Solesmes, effacement des réseaux de la rue d’Haussey, effacement des réseaux d’une partie de la rue Victor Hugo, remplacement des points lumineux d’une grande partie de l’éclairage public en LEDS, rénovation énergétique de la mairie (remplacement porte d’entrée, châssis, chaudières, isolation grenier), travaux d’accessibilité (salle des fêtes / église), acquisition de matériel informatique à l’école, acquisition de véhicules (camion, tracteur) etc... 1 469 000.00 €, subventions et FCTVA déduits, ont été supportés sans pression fiscale par le budget de notre modeste commune de 1 000 habitants et ont été investis depuis 2015 dans des opérations de grande (friche SASA) et moyenne envergure.

Considérant l’inflation, la révision probable des attributions de compensation de la Communauté de Communes à la baisse et les opérations d’investissement qu’il y a encore à porter (rénovation globale de l’école, city park, continuation des travaux de rénovation de l’église, de la mairie...), les élus ont décidé l’augmentation de la TFB de 3 points et l’augmentation de la TH de 1.43 points. Cela contribuera à maintenir la capacité d’investissement nécessaire à la concrétisation de ces projets.

- De l’allocation de compensation versée par la CCPS et correspondant au produit économique pour un montant estimé à 98 386.00 € (montant historique depuis l’instauration de la Taxe Professionnelle Unique en 1992 perçue par les Communautés de Communes).
- De la taxe sur les pylônes électriques qui s’élève à 61 396.00 €,
- De de la taxe sur la consommation finale d’électricité reversée par le SIEDEC qui s’élève à 11 100.00 €,
- De La taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait s’établir à environ 40 000.00 €.

Les atténuations de charges pour 2 000.00 € comprennent le remboursement par l’assurance statutaire des rémunérations et charges du personnel en situation d’indisponibilité physiques (maladie...).

Chapitre	BP 2023	BP 2024
013 – Atténuation de charges	5 000.00	2 000.00
70 – Produits des services	30 464.00	18 870.00
73 – Impôts et taxes	562 345.00	605 520.00
74 – Dotations et participations	266 315.00	248 678.00
75 – Autres produits de gestion courante	175 637.00	5 000.00
76 – Produits financiers	0.00	0.00
77 – Produits exceptionnels	0.00	0.00
042 – Opérations d’ordre	0.00	0.00
TOTAL	1 039 761.00	880 068.00

A noter qu’en 2024, nous n’avons pas d’excédent à reporter du budget annexe au budget principal (169 950.24 € en 2023) au chapitre 75.
En revanche, nous avons une participation de 60 039.97 € du budget principal vers le budget annexe en section d’investissement au chapitre 27.

L'excédent de fonctionnement cumulé à reporter s'élève à 417 614.69 €.

Total des recettes : 1 297 682.69 €

DEPENSES

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 396 659.72 € (- 6.89 % par rapport au budget précédent). Cette diminution des prévisions est due essentiellement aux économies réalisées en 2023 (énergie, eau, carburant, denrées alimentaires).

Il est à noter que la commune a conventionné avec l'association ARIL pour la gestion partielle du service périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2023-2024. La dépense inscrite au budget pour cette prestation est de 56 880.00 €. Cette dépense n'existait pas l'exercice précédent. Ce qui renforce le fait que des économies ont bel et bien été réalisées en dépenses de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires...

La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courantes malgré le contexte actuel.

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 355 820.00 € (Dépenses réelles de fonctionnement en 2023 : 731 451.46 € dont charges réelles de personnel : 325 541.29 €, soit 44.50 % des charges de fonctionnement). Ce taux est élevé car les services communaux, qui se veulent performants, se sont dotés de 3 agents titulaires supplémentaires afin de répondre aux besoins croissants de la population :

- 1 agent au restaurant scolaire (en moyenne 80 enfants chaque jour – ce qui est conséquent pour une petite commune comme la nôtre),
- 1 agent au service de la voirie. Nous n'avons que 2 agents seulement pour tous les espaces publics que nous avons à entretenir,
- 1 agent polyvalent à la mairie (entretien des locaux occupés tous les jours (associations, école...), ce qui nécessite un nettoyage quotidien, distribution de potage aux aînés, distribution du courrier assez dense compte tenu des nombreuses informations à la population et des informations CCPS, et tâches administratives pour aider la secrétaire de mairie). Le secrétariat général a en effet besoin d'être renforcé. La secrétaire de mairie est confrontée à une suractivité permanente due au dynamisme de la commune, d'une part, (projets qui impliquent des procédures de marchés publics, des dossiers de demandes de subvention, un suivi rigoureux de tous ces dossiers, une gestion et un suivi des affaires courantes de plus en plus prégnants...) mais due aussi à l'évolution galopante des procédures qui s'imposent de la même manière aux grandes collectivités et aux petites. Petites collectivités qui ont pourtant moins de ressources humaines que les grandes... : dématérialisation qui demande beaucoup de manipulations et une adaptation constante, rédaction de plus en plus de rapports qui n'existaient pas auparavant (document unique en matière de sécurité, bilans sociaux, lignes directrices de gestion, note synthétique en matière de budget, règlements, fiches pour l'accessibilité, saisies diverses et variées sur plateforme (ZAER, consommations d'énergie...), comptes rendus divers et variés...).

Le taux des charges de personnel ne reflète pas la réalité du terrain car l'effectif, à l'heure actuelle, n'est pas en corrélation avec l'activité propre de la commune et tout ce que l'Etat lui impose.

Le tableau des effectifs comporte donc à ce jour 7 postes pourvus d'agents titulaires.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 167 309.00 €, (en hausse de 8.90 % par rapport au BP 2023). Cette hausse est due en partie au versement de la contribution du SIDEN-SIAN pour la gestion

des eaux pluviales et à la contribution au service d'incendie qui augmente de plus de 13 % environ chaque année.

Ces charges sont principalement :

- Le versement des indemnités aux élus pour 64 520.00 €. Le montant des indemnités est celui correspondant à la strate des communes de plus de 1 000 habitants.
- Le contingent au service incendie pour 36 855.00 €
- Les subventions aux associations pour 18 000.00 €

Les charges financières sont prévues à hauteur de 18 533.00 €.

Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

Au 31/12/2024 la dette du budget principal s'établira à 1 028 645.57 €.

Les charges exceptionnelles pour 1 500.00 € : elles sont composées essentiellement de l'annulation de titres émis les exercices précédents et des secours susceptibles d'être alloués.

Virement à l'investissement : 351 704.93 € sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

Les opérations d'ordre : 3 785.04 € correspondent aux amortissements d'honoraires non suivis de travaux.

Les dotations aux amortissements et provisions : 2 071.00 € correspondent à 20 % des créances irrécouvrables.

Chapitre	BP 2023	BP 2024
011 – Charges à caractère général	426 500.00	396 659.72
012 – Charges de personnel	521 634.00	355 820.00
014 – Atténuation de produits	0.00	0.00
65 – Autres charges de gestion courante	153 460.00	167 309.00
66 – Charges financières	21 341.00	18 833.00
67 – Charges exceptionnelles	15 000.00	1 500.00
68 – Dotation aux amortissements et aux provisions	800.00	2 071.00
023 – Virement à l'investissement	261 022.01	351 704.93
042 – Opérations d'ordre	3 785.04	3 785.04
TOTAL	1 403 542.	1 297 682.69

2.2 Section d'investissement (voir tableau en annexe)

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier, travaux, acquisition d'un véhicule, ... il en va de même pour une commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement des emprunts en capital, des travaux de voirie, des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, de l'acquisition de matériels divers, d'achat de terrains, d'honoraires...
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

RECETTES

Chapitre	BP 2023	BP 2024
13 – Subventions	66 564.00	553 859.00
16 – Emprunts	0.00	0.00
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	30 477.00	172 093.00
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	77 756.85
021 – Virement section de fonctionnement	261 022.01	351 704.93
23 – Immobilisations en cours	0.00	0.00
20 – Honoraires suivis de travaux (op d'ordre)	6 505.69	24 666.01
28 – Amortissements des immobilisations	3 785.04	3 785.04
45 – Comptabilité distincte rattachée	9 000.00	0.00
TOTAL	377 353.74	1 183 864.83

L'excédent d'investissement cumulé à reporter s'élève à 76 988.15 €.

Total des recettes : 1 260 852.98 €

Elles sont principalement constituées :

- De subventions (voirie, projet innovation sociale habitat, caméras, salle des fêtes, acquisition bois Lestoquoy)
- Du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DEPENSES

Chapitre	BP 2023	BP 2024
001 – Déficit d'investissement à reporter	0.00	0.00
10 – Dotations réserves	0.00	0.00
20 – Immobilisations incorporelles	38 000.00	32 983.00
23 – Honoraires suivis de travaux (op d'ordre)	6 505.69	24 666.01
204 – Subventions d'équipement versées	0.00	0.00
21 – Immobilisations corporelles	265 343.00	178 332.00
23 – Immobilisations en cours	263 030.00	856 000.00
27 – Autres immobilisations financières	154 834.00	60 039.97
16 – Emprunts	106 325.00	108 832.00
45 – Comptabilité distincte rattachée	9 000.00	0.00
TOTAL	843 037.69	1 260 852.98

- Elles sont principalement constituées :
- Remboursement du capital des emprunts,
 - Honoraires de maîtrise d’œuvre,
 - Effacement partiel des réseaux de la rue Victor Hugo (solde honoraires),
 - Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes,
 - Travaux de voirie,
 - Installation de la vidéoprotection,
 - Achat de terrains (extension cimetière, zone humide),
 - Reprise de concessions de cimetière abandonnées,
 - Divers matériels de voirie,
 - Mobilier.

c) Etat de la dette

Voir tableau en annexe

d) Ratios divers et indicateurs financiers (selon compte administratif 2023)

- Produits de fonctionnement par habitant : 788 € (moyenne de la strate en 2022 : 871.00 €)
- Produits des impositions directes par habitant : 292 € (moyenne de la strate en 2022 : 335.00 €)
- Charges de fonctionnement par habitant : 737 € (moyenne de la strate en 2022 : 707.00 €)
- Dépenses d’équipement par habitant : 187 € (moyenne de la strate en 2022 : 330.00 €)
- Encours de la dette par habitant : 1 177 € (moyenne de la strate en 2022 : 587.00 €)

Nous espérons que notre épargne brute continuera à progresser en 2024. Les économies sont toujours de rigueur.
Nous comptons également sur la vente des parcelles du lotissement rue Victor Hugo (221 666.00 €).

Capacité d’autofinancement nette en 2023 (recettes réelles – charges réelles remboursements d’emprunts déduits) : 32 052.36 € (- 28 649.49 € en 2022) - par habitant : 31.39 € (- 27.70 € en 2022) - moyenne de la strate en 2022 (2023 n’est pas sorti à ce jour) : 106.00 €).
Comme indiqué plus haut, un emprunt de 350 000.00 € a été contracté en fin d’année 2022 pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.
2 emprunts arriveront à leur terme en 2026 (annuités de 10 493.59 € et 19 790.34 €) et 1 en 2027 (annuité 13 694.88 €).

3. Budget primitif annexe lotissement de la rue Victor Hugo (en hors taxe)

DIVERS ET OPERATIONS	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	
Variation des stocks	60 039.97
Produit à reverser au budget principal	8 323.81
TOTAL	68 363.78
INVESTISSEMENT	
Intégration des stocks	60 039.97
Reprise du déficit d'investissement	60 039.97
TOTAL	120 079.94

DIVERS ET OPERATIONS	RECETTES
FONCTIONNEMENT	
Reprise excédent antérieur	8 323.81
Opérations d'ordre	
Vente parcelles	
Variation des stocks	60 039.97
TOTAL	68 363.78
INVESTISSEMENT	
Annulation des stocks	60 039.97
Participation budget principal	60 039.97
TOTAL	120 079.94

4. Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

BUDGET PRINCIPAL

SECTION	CREDITS OUVERTS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/23
INVESTISSEMENT		
Dépenses	1 055 537.98	205 315.00
Recettes	1 210 282.98	50 570.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 297 682.69	
Recettes	1 297 682.69	

BUDGET ANNEXE

SECTION	CREDITS OUVERTS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/23
INVESTISSEMENT		
Dépenses	120 079.94	0.00
Recettes	120 079.94	0.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	68 363.78	0.00
Recettes	68 363.78	0.00

PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRIMITIF ET DU BUDGET ANNEXE

SECTION	CREDITS OUVERTS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/23
INVESTISSEMENT		
Dépenses	1 175 617.92	205 315.00
Recettes	1 330 362.92	50 570.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 366 046.47	
Recettes	1 366 046.47	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 746 979.39	
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 746 979.39	

5. Conclusion

Du point de vue purement comptable, l'indice de pilotage comptable (IPC) 2023 de la commune est excellent (100 %) par rapport à l'ensemble des communes de la trésorerie de Caudry (95 %), l'ensemble des communes du Département (80 %) et à l'ensemble des communes de France (81 %). Cet indice est calculé à partir d'un minimum de 35 contrôles comptables.

La poursuite des projets se maintient. Des choix et des priorités ont dû être établis par les membres du Conseil Municipal qui s'efforceront de respecter au mieux le programme sur lequel ils ont été élus.

L'évolution des taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe d'habitation nous semble indispensable cette année pour garantir notre capacité d'investissement et maintenir, voire améliorer, les services à la population. D'autant plus que ces taux ont été maintenus de 2015 à 2023 malgré des investissements lourds.

L'heure est toujours aux économies compte tenu du contexte actuel. Il nous faut rester vigilants comme les années passées considérant la hausse considérable des prix, surtout en matière d'énergie. Les travaux de la salle des fêtes, qui peuvent paraître non prioritaires pour certains d'entre vous, sont indispensables. L'étude thermique réalisée démontre une économie d'énergie de 68 %.

Nous faisons face, au même titre que les ménages, à des charges incompressibles sur lesquelles nous ne pouvons influencer.



Le Maire,



G. FLAMENG

ANNEXES

INVESTISSEMENTS 2023
COMPTE ADMINISTRATIF

DEPENSES			
DIVERS ET OPERATIONS	IMPUTATIONS ET INTITULES	DEPENSES	
Emprunts (Commune)	1641 - Emprunts en euros	106 323,17	
Moins value ancien tracteur	192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	14 263,85	
Honoraires salle polyvalente : 2 016,60 €	203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 016,60	
Etude thermique : 3 000,00 €			
Intégration foncier non bâti SASA (opération d'ordre)	2113 - Terrains aménagés autres que voirie	54 000,00	
Opérations d'intégration SASA (opération d'ordre)	212 - Agencements et aménagements de terrains	215 591,24	
Intégration foncier bâti SASA (opération d'ordre)	2138 - Autres constructions	79 000,00	
Opérations d'intégration SASA (opération d'ordre) : 186 174,56 € - Part communale (opération réelle) : 854 833,20 €	2151 - Réseaux de voirie	1 041 007,76	
Jardinières rue de Cambrai	2152 - Installations de voirie	394,97	
Coffrets branchement caméras rues d'Haussey et Joffre : 2 922,48 €	21538 - Autres réseaux	40 164,86	
Leds rues Past-Clém-Mais-Gamb-Lib : 29 634,96 €			
Extension réseau élect SASA : 5 961,26 €			
Eclairage Chemin du Bois : 1 646,16 €			
Tronçonneuse	2157 - Matériel et outillage technique	575,10	
Tracteur	2182 - Matériel de transport	36 000,00	
Chariot restaurant scolaire	2184 - Matériel de bureau et mobilier	540,00	
Four restaurant scolaire	2188 - Autres	3 776,52	
Branchement eau potable rue V. Hugo : 13 552,20 €	231 - Immobilisations corporelles en cours	100 618,27	
Sondage géotechnique salle polyvalente : 3 882,00 €			
Solde effacement réseaux rue V. Hugo : 76 678,38 €			
Honor suivis de trav rue V. Hugo dont frais d'insertion : 6 505,69 € (opération d'ordre)			
Travaux d'office (grange)	4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers (dépenses)	9 000,00	
	TOTAL	1 706 272,34	

RECETTES			
DIVERS ET OPERATIONS	IMPUTATIONS ET INTITULES		RECETTES
FCTVA CA 2022	10222 - F.C.T.V.A.		28 477,37
Reversement CCPS taxe d'aménagement	10226 - Taxe d'aménagement et vers pour sous densité		2 116,82
Reversement SIDECE redevance R2	10228 - Autres fonds d'investissement		296,00
Solde FDAN SASA : 8 339,00 €	1323 - Départements		10 700,00
Solde ADVB voirie (J.Curie-partie V. Hugo-place rue de Cambrai) : 2 361,00 €			
Intégration foncier SASA (opération d'ordre)	1328 - Autres (Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables)		534 765,80
Solde subv four restaurant scolaire : 2 202,97 €	1348 - Autres (Fonds affectés à l'équipement non amortissable)		4 665,97
30% subv FIPD caméras : 2 463,00 €			
Honoraires suivis de travaux rue V. Hugo (opération d'ordre)	203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		6 505,69
Opération cession ancien tracteur (op d'ordre)	2182 - Matériel de transport		17 263,85
Opération d'intégration SASA (opération d'ordre)	2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		700 000,00
Amort honoraires plan de circulation et Ad'AP	28031 - Frais d'études		3 785,04
Travaux d'office (grange)	4542 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers (recettes)		9 000,00
	TOTAL		1 317 576,54

EMPRUNTS 2023

ECHEANCES	ORGANISMES PRETEURS	OBJET DE LA DETTE	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT Dû	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE	DERNIERE ECHEANCE
01/01/2023	DEXIA CREDIT LOCAL	Renégociation emprunts	132679,06	28667,91	8689,24	1804,35	10493,59	01/01/2026
24/01/2023	CREDIT AGRICOLE	Invest 2016/2020	550000,00	396887,22	26189,78	4442,31	30632,09	25/01/2037
01/02/2023	DEXIA CREDIT LOCAL	Invest 2006/2007	280000,00	72605,31	17212,85	2577,49	19790,34	01/02/2026
01/07/2023	CREDIT AGRICOLE	Rue d'Haussey	350000,00	264170,71	21938,88	4291,64	26230,52	01/07/2034
25 du mois (trimestre)	CAISSE D'EPARGNE** Versé le 25/01/2012	Extension école 2012	150000,00	41275,73	11568,58	2126,30	13694,88	25/01/2027
12 du mois (trimestre)	CREDIT AGRICOLE**	Rénovation salle des fêtes 2022	350000,00	324150,54	20723,84	5798,64	26522,48	12/08/2037
		TOTAL	1812679,06	1127757,42	106323,17	21040,73	127363,90	

**Échéance trimestrielle

COMMUNE DE SAINT-PYTHON
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Inspecteur Divisionnaire de CAUDRY

ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES 2023

NATURE DE LA DEPENSE	IMPUT	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNUE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20	38 000.00	5016.60	32 983.00	0.40
Honoraires (Salle des fêtes : MO-CSPS-CT)	203	38 000.00	5 016.60	32 983.00	0.40
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	173 767.00	394.97	172 332.00	1 040.03
Terrains nus (Bois Lestoquoy + Frais de notaire)	2111	89 000.00	0.00	89 000.00	0.00
Cimetières	2116	5 000.00	0.00	3 960.00	1 040.00
Installations de voirie (Rue Foch-rue de Cambrai-Passage piéton-Caméras)	2152	79 767.00	394.97	79 372.00	0.03
TOTAL PRESENT ETAT		211 767.00	5 411.57	205 315.00	1 040.43

Arrêté à la somme de : Deux cent cinq mille trois cent quinze euros

Fait à Saint-Python le 31 Décembre 2023

Le Maire,

G. FLAMENGT



Caudry, le 24/01/2024



COMMUNE DE SAINT-PYTHON

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Inspecteur divisionnaire de CAUDRY

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 059-215905415-20240313-CA_PRINC_23-BF



ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON EMISES 2023

NATURE DE LA RECETTE	CHAP	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNULE
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13	66 564.00	15 365.97	50 570.00	628.03
Trottoirs rue Foch et rue de Cambrai- Solde projet innovation sociale habitat (SASA)	1323	40 845.00	10 700.00	30 145.00	0.00
Subventions caméras FIPD et Région	1348	25 719.00	4 665.97	20 425.00	628.03
TOTAL PRESENT ETAT		66 564.00	15 365.97	50 570.00	628.03

Arrêté à la somme de : Cinquante mille cinq cent soixante dix euros

Caudry, le 24/01/2024

Fait à SAINT-PYTHON le 31 Décembre 2023

Le Maire,

G. FLAMENGT



DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

COMMUNE



DE SAINT-PYTHON

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N°9/2024

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2023 AUX
BP 2024 BUDGET
PRINCIPAL ET
BUDGET ANNEXE**

Membres en exercice : 15
Membres de présents : 12
Nombre de procurations : 3
Nombre d'absents (ou excusés) : 3
**Séance du 13 mars 2024 à 18 h 30
dans la Salle du Conseil**
Convocation du 07/03/2024

Membres présents : FLAMENGT Georges (a procuration pour BLAS Laurent) - LANZOTTI Jocelyne
- BLAS Joël - LECLERCQ Pascale (a procuration pour PAVOT Marijke) - PETIT Bruno -
BOUDOUX Pascal (a procuration pour DEMORY Michaël) - LAUDE Philippe - KEHL Valérie -
HUBINET Sophie - LASEMILLANTE Sophie - BURY Grégory - LEFEBVRE Frédérique

Membres excusés : BLAS Laurent (donne procuration à FLAMENGT Georges) - PAVOT Marijke
(donne procuration à LECLERCQ Pascale) - DEMORY Michaël (donne procuration à BOUDOUX
Pascal)

Membres absents :

Président : FLAMENGT Georges

Secrétaire de séance : LANZOTTI Jocelyne

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de SAINT-PYTHON, voté par délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2024,
- Considérant que l'excédent constaté à ce compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

- Excédent antérieur reporté de la commune : 363 781.05 €
- Résultat propre de l'exercice : 131 590.49 €
- **Résultat cumulé au 31 décembre : 495 371.54 €**
- Résultat d'investissement cumulé : 465 683.95 € - 388 695.80 =

76 988.15 €

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 059-215905415-20240409-BP_2024-BF

Publié le

ID : 059-215905415-20240313-9_2024-DE

➤ Décide d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2023 dans le cadre du budget 2024 ainsi qu'il suit :

- Report de l'excédent en section de fonctionnement (compte 002) : 417 614.69 €
- Report de l'excédent en section d'investissement (compte 001) : 76 988.15 €
- Reports (compte 1068) : 77 756.85 €

**AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT
RUE VICTOR HUGO »**

- Report de l'excédent en section de fonctionnement (compte 002) : 8 323.81 €
- Report du déficit en section d'investissement (compte 001) : - 60 039.97 €

Pour extrait conforme

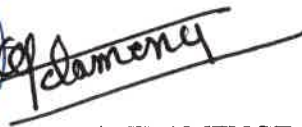
Le Secrétaire de séance,



J. LANZOTTI



Le Maire,



G. FLAMENGT

INVESTISSEMENTS 2024
DEPENSES - BUDGET PRIMITIF

DIVERS ET OPERATIONS	IMPUTATIONS ET INTITULES	DEPENSES
EMPRUNTS (capital)	16 - Emprunts	108 832,00
Honoraire salle polyvalente (MO-CT-CSPS)	203 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion (dont 32 983,00 € en RAR)	32 983,00
Ext cimetière : 9 920,00 € - Lestoquoy : 58 850 € dont frais de notaire et géomètre	2111 - Terrains nus (dont 89 000,00 € en RAR)	89 000,00
Reprise concessions abandonnées	2116 - Cimetières (RAR)	3 960,00
Divers (délib autorisation de mandater)	2131 - Bâtiments publics	4 000,00
Frais de notaire cession Nordsem SASA	2151 - Réseaux de voirie (2 000 € à prendre au 2111)	0,00
Caméras : 55 200,00 €	2152 - Installations de voirie (RAR)	79 372,00
Passage piéton PMR : 2 597,76 €		
Trottoirs rue Foch et rue de Cambrai : 18 448,89 €		
Raccord eau potable et assain parcelle rue Foch	2153 - Réseaux divers (3 600 € à prendre au 2152)	0,00
Divers matériel voirie (délib aut de mandater)	2157 - Matériel et outillage technique	2 000,00
Tables et chaises salle des fêtes	2184 - Matériel de bureau et mobilier (5 000 € à prendre au 2111)	0,00
Rénov salle polyvalente + honoraires : 854 488,63 €	231 - Immobilisations corporelles en cours	856 000,00
Rue Victor Hugo : 1 500,00 €		
Honoraire suivis de travaux salle polyvalente (opération d'ordre)		24 666,01
Subvention au budget annexe lotissement V. Hugo	27638 - Autres établissements publics	60 039,97
Reprise du déficit antérieur	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
	TOTAL	1 260 852,98

RECETTES - BUDGET PRIMITIF

DIVERS ET OPERATIONS		IMPUTATIONS ET INTITULES		RECETTES
Excédent d'investissement		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		76 988,15 €
Emprunt		1641 - Emprunt		0,00
F.C.T.V.A		10222 - FCTVA		170 093,00
Taxes d'urbanisme		10226 - Taxe d'aménagement et versement pour sous densité		2 000,00
Subvention Agence de l'Eau acquis zone humide		1321 - Etat et établissements nationaux		21 560,00
Trottoirs rue Foch rue de Cambrai : 4 980 €		1323 - Département		311 718,00
ADVB salle polyvalente : 276 738,00 €		(dont 30 145,00 € en RAR)		
Solde projet innovation sociale habitat : 30 000 €				
DETR salle polyvalente		13361 - Dotation d'équipement des territoires ruraux		200 156,00
Caméras (Région : 14 679 € - FIPD : 8 209 €)		1348 - Autres (RAR)		20 425,00
Déjà perçu : Acpte FIPD 2 463,00 €				
Couverture du déficit (pas de déficit en 2022)		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		77 756,85
Honor et frais d'insertion suivis de travaux SDF		203 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion		23 631,96
Amortissement honoraires plan de circulation		2803 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion		3 508,56
Amortissement Ad'AP (accessibilité)		2803 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion		276,48
Virement de la section de fonctionnement		021 - Virement de la section de fonctionnement		352 738,98
		TOTAL		1 260 852,98

